

# BUREAU FEDERAL

## Réunion du 10 Mars 2006 à Paris

---

Présents : M. Yvan MAININI, Président  
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU et Marie-Noëlle SERVAGE.  
MM Claude AUTHIE, Pierre COLLOMB, Rémy GAUTRON, Serge GERARD,  
Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe  
RESTOUT, Alain SERRI.

Excusé : M. Jean-Pierre SIUTAT.

Assistent : Mme Céline PETIT - MM. Jean-Pierre de VINCENZI (DTN) et  
Julien GUERINEAU

Assistent en partie : MM. Didier DOMAT et Jean-Jacques KRIEF

---

### **1. Ouverture par le Président**

Yvan MAININI souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et excuse Jean-Pierre SIUTAT.

Information :

- Nombre de licenciés à ce jour : 446.790, soit environ + 1,12% par rapport à l'année dernière. A noter que 51 Comité Départementaux ont dépassé leur nombre de licenciés de l'an passé et 12 autres ne sont pas loin d'en faire autant, ce qui représente environ 65 % des Comités.  
La baisse du nombre de licenciés dans certains comités est inquiétante : Cantal, Côte d'Or, Aube, Gard, Hérault, Hautes-Alpes, Bouches du Rhône, Ariège, Corse du Sud et la Réunion (grande majorité des compétitions sportives suspendues en raison de l'épidémie de chikungunya).
- Tournoi de l'Amitié (Italie, Espagne, Grèce et France)  
Ce tournoi est organisé par la France tous les 4 ans. L'accueil réservé aux équipes est toujours excellent. Après étude des différentes candidatures proposées, le projet de Limoges (CD Haute Vienne) a été retenu.  
**Accord du Bureau Fédéral.**
- Rencontres France / Chine (France A Féminine)  
Trois matchs / test, les 5, 6 et 7 Août 2006 en France.  
Proposition de confier l'organisation à la Ligue du Nord/Pas de Calais:

- le 5 Août 06 à Dunkerque
- le 6 Août 06 à Calais
- le 7 Août 06 à Gravelines.

Le stage de préparation se déroulera à Calais.

#### **Accord du Bureau Fédéral.**

- **75ème anniversaire FIBA/FFBB.**

Lors d'une rencontre avec Patrick BAUMANN et Borislav STANKOVIC, il a été décidé de faire une organisation conjointe de ce 75<sup>ème</sup> anniversaire à Paris. Une nouvelle réunion d'organisation est prévue le 23 mars 2006.

La FFBB souhaite, pour sa part, organiser une commémoration de Mai à Juin 2007, sous la forme de différentes opérations.

Composition du Groupe de Travail : Gérard BOSC, Jacqueline PALIN, Jacques LAURENT et Jean-Claude BOIS (coordonnateur du projet).

#### **Accord du Bureau Fédéral.**

## **2. Proposition de la Convention FFBB / LNB en vue du prochain Bureau Fédéral.**

Yvan MAININI informe les membres du Bureau Fédéral que René LE GOFF est invité à la prochaine réunion de Bureau, afin de discuter de cette convention.

La convention doit être revue dans le but de la simplifier, selon le plan suivant :

- l'objet de la convention,
- les compétences de la LNB,
- les compétences partagées,
- les compétences exclusives de la FFBB,
- en conclusion, nommer les structures compétentes en cas de désaccord.

Le but de cette convention étant :

- d'organiser les relations FFBB/LNB,
- d'apporter à la LNB la protection juridique nécessaire.

A partir des éléments cités ci-dessus, un nouveau projet de convention sera adressé aux membres du Bureau Fédéral.

## **3. Informatique.**

- **Projet de saisie des licences par les clubs.**

Claude AUTHIE expose le projet qui sera mis en place sur les sites tests pour la saison prochaine:

- Saisie des licences directement par les clubs (création et renouvellement).
- Souhait d'une formule simplifiée via Internet.
- Chaque club se verra affecter un login et un mot de passe.
- La date de qualification sera une date figée (date FBI).
- L'édition des licences se fera au Comité. Elles seront remises au club que sur présentation du document de renouvellement et du certificat médical.
- En cas d'anomalie, un message sera adressé au Comité Départemental. Le dossier complet de la Licence devra être déposé au Comité. Pas de qualification sans confirmation du CD.
- A la validation, édition d'un bordereau pour le club et pour le Comité Départemental (nom du joueur, type d'assurance, etc...).

- Les mutations, les licences et les licences « T » pour les joueurs (euses) français (es) et étrangers(es) ne sont pas concernées par cette procédure. La délivrance et la saisie de ces licences seront toujours effectuées soit par les CD, les LR ou la FFBB en fonction de leur compétence.

Yvan MAININI : cette procédure devrait permettre d'avoir un fichier des licences mieux renseigné et il pourra rester mixte clubs / Comités Départementaux.

- Evolution de FBI pour la saison prochaine.

Claude AUTHIE : les propositions faites par les Comités et les Ligues ont été étudiées par différents services. Une étude financière est nécessaire (coût des développements). Les modifications souhaitées sont les suivantes :

- La gestion des licences étrangers.
- Plus d'expédition de désignation d'arbitre, tout se fera par courriel.

Il souhaite avoir l'avis des membres du Bureau Fédéral sur deux modifications :

- faire en sorte que la date de naissance ne soit pas modifiable.
- Faire en sorte de ne pas pouvoir ajouter de ponctuation dans les champs Nom et Prénom.

Claude AUTHIE fera une étude pour trouver la meilleure solution à adopter.

La saison 2006/2007 sera une période de test pour cette formule de saisie. Le Test s'effectuera sur les départements suivants :

- Maine et Loire (CD 49)
- Nord (CD 59)
- Haute Garonne (CD 31)
- Lot (CD 46)
- Indre et Loire (CD 37)

Un courrier leur sera adressé.

### **Accord du Bureau Fédéral.**

Claude AUTHIE se mettra rapidement en relation avec les Comités concernés après information par le Secrétaire Général.

Claude AUTHIE expose la suite des modifications principales :

- Suspension de l'onglet concernant la Charte de l'Arbitrage (jusqu'à sa mise en place définitive).
- Gestion sportive : ajout d'une colonne "pénalités diverses", la ville du club.
- Adresse E-mail obligatoire : à l'étude.
- Détails des officiels de tables de marque pour les caisses de péréquation.
- Gestion des équipes professionnelles : notamment les équipes de Ligue Féminine qui ne portent pas le même nom que celui du club.
- Gestion des Unions et Fusions : uniquement possible à la FFBB.
- Possibilités de saisir les sanctions pour les clubs (rencontres à huis clos, etc).
- Mise en place de plateaux et phases finales.
- Alerte aux répartiteurs en cas de modifications d'horaires.

- Le nouveau Site Internet.

Yvan MAININI : le nouveau Site de la FFBB a fonctionné durant 5 jours, puis s'est bloqué. La société qui a construit ce site ne peut pas vérifier la pertinence de la charge (nombre

d'internautes connectés en même temps). La société Ad Interactive propose de faire des modifications et donc de revenir sur le projet qui avait été présenté et accepté initialement par les membres du Bureau.

Jean-Marc JEHANNO : il faut se référer à ce qui avait été prévu dans le contrat.

Roselyne BIENVENU : le projet proposé avait l'air d'être performant. C'est incompréhensible que ce site ne fonctionne pas maintenant. La proposition de la société aujourd'hui n'est pas satisfaisante.

Frédéric JUGNET pense que la situation n'est pas encore trop préjudiciable pour la FFBB.

Jean-Pierre HUNCKLER : il y a une obligation de résultat de la part de la société.

Yvan MAININI estime que la proposition faite par la société ne correspond pas du tout au produit qui avait été choisi.

Philippe RESTOUT se demande si les études préalables ont été réalisées correctement.

Jean-Jacques KRIEF apporte quelques précisions : le site a été mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars et a fonctionné correctement jusqu'au 4 mars à 22h. Le site s'est complètement bloqué et une situation de remplacement (ancienne version du site) a été mise en place immédiatement. Dès le lundi, la société qui héberge le site Internet de la FFBB a réalisé un audit. Des dysfonctionnements ont été constatés. Après des échanges avec le développeur de la société Ad Interactive, il est proposé de modifier le projet initial, soit :

- abandonner la possibilité de changer la couleur au cours de la session.
- de supprimer des icônes dans le menu (au bas de la page d'accueil).
- réduire le nombre de pavés qui concerne la partie événementielle (passer de 6 à 3).

Didier DOMAT : d'après le PDG de la société Ad interactive, il suffit de trouver la source du problème pour réparer ou corriger le programme.

Un débat s'engage. Des questions sont posées à Jean-Jacques KRIEF et Didier DOMAT.

Alain SERRI souhaite que les questions posées ce soir ne restent pas sans réponse.

Roselyne BIENVENU souhaite savoir quel est le contenu exact du contrat qui est en possession de la FFBB et si d'autres documents écrits existent ?

Jean-Jacques KRIEF lui précise que le document contrat comporte une description sommaire du produit qui devait être livré et son prix.

Philippe RESTOUT : à la livraison du programme, y a-t-il eu des limitations d'utilisation ?  
La réponse est non.

Alain SERRI : il faut s'orienter sur la voie judiciaire et obtenir une réelle expertise de la situation.

Didier DOMAT : cette situation pourrait pénaliser encore plus la FFBB. Il faut être conscient de ce risque.

Pierre COLLOMB : Il faut absolument savoir de quoi il retourne techniquement, avant de prendre une décision. C'est une priorité.

Le Bureau Fédéral refuse, à l'unanimité, d'accepter la proposition de la société Ad Interactive. Cela ne correspond pas au produit qui a été commandé. Un courrier va être rédigé en ce sens.

#### **4. Commission Sportive :**

- Point sur les Coupes de France.

Marie-Noëlle SERVAGE donne quelques informations sur les prochains tours de Coupes de France :

- Coupe de France Seniors Féminine (Joé JAUNAY) : le 15 mars 06.
- Coupe de France Seniors Masculine (Robert BUSNEL) : le 25 mars 06.
- Trophées Coupe de France Seniors Masculine et Féminine : le 25 mars 06.
- Coupe de France Cadets et Cadettes : le 26 mars 06.

A noter que le tirage au sort des 1/8<sup>ème</sup> de finales de la Coupe de France Masculine aura lieu le 2 avril 06, en direct sur TPS Star.

- Championnat de France Cadettes 2006/2007.

Marie-Noëlle SERVAGE : ce point fait suite aux réactions lors du dernier Comité Directeur sur les différents problèmes rencontrés sur le Championnat de France Cadettes (1<sup>ère</sup> division groupe B et 2<sup>ème</sup> division). Elle rappelle que cette saison se voulait être "d'adaptation". Les problèmes de distance avaient été soulevés lors de la mise en place. Une réunion est programmée avec la Commission Technique et la Commission Sportive. Une proposition sera faite au Bureau Fédéral du 15 Avril 2006, en terme d'évolution pour ce championnat.

- Création de la Nouvelle Ligue Professionnelle et incidence sur le championnat fédéral masculin.

Philippe RESTOUT : un audit est réalisé par la LNB, auprès des clubs souhaitant participer à cette nouvelle Ligue. Certains clubs ont déjà été reçus en entretien. La nouvelle Ligue comportera 14 clubs : 10 déterminées de façon sportive et 4 sur présentation de dossier (avec le projet le plus intéressant).

Il faut savoir maintenant si le second niveau (ancienne division Pro B) restera sous la tutelle de la LNB à l'avenir.

Yvan MAININI précise que cette question peut faire partie de la convention de délégation, en fonction de la décision qui sera prise.

Jean-Pierre de VINCENZI : Il faut savoir quels sont les objectifs de la Pro B pour l'avenir. Il y a un manque au niveau de la formation à la "haute compétition". En restant réaliste, il paraît difficile qu'un jeune joueur passe de la filière de formation à un temps de jeu en Pro A, à moins d'avoir une division intermédiaire pour permettre aux joueurs d'évoluer. Il serait intéressant de connaître l'avis de la Ligue Nationale de Basket sur ce problème et les solutions que la LNB propose.

Philippe RESTOUT confirme qu'il existe bien une différence énorme de niveau entre les filières de formation et la Pro A. Il faut que les clubs adoptent une politique différente.

Yvan MAININI pense qu'il est nécessaire d'avoir un avis extérieur sur la modification de la pyramide de ces championnats.

Marie-Noëlle SERVAGE : le constat est que dans 3 ans, la nouvelle Ligue ne comportera plus que 14 clubs. Que se passera-t-il au niveau de la charnière Championnat Professionnel / Championnat Fédéral ? Propositions :

- il faut relancer ou poursuivre la réflexion menée sur la charnière entre les deux championnats.
- Il faut adopter une solution transitoire, qui ne sera pas pénalisante pour l'avenir.

Une discussion s'instaure.

La Commission sportive va approfondir son étude et étudier un rétro-planning de mise en place. Une proposition sera faite lors du Bureau Fédéral du 15 Avril 2006.

- Organisation des finales des Championnats de France Jeunes.

Marie-Noëlle SERVAGE expose le contenu des documents distribués aux membres du Bureau Fédéral. Ils concernent les vœux des clubs qui ont posé candidature pour l'organisation des phases finales des Championnats.

- Informations diverses.

Marie-Noëlle SERVAGE informe que la Commission Sportive rencontre des problèmes à cause des intempéries :

- sur la journée des 28 et 29 Janvier 2006, 99 rencontres reportées.
- sur la journée des 4 et 5 Mars 2006, 22 rencontres reportées.

La Commission Sportive a décidé de faire systématiquement rejouer ces rencontres et d'homologuer les résultats des matchs qui ont été disputés.

## **5. Commission Salles et Terrains.**

- Projet de décret modificatif concernant les buts de Basketball.

Claude AUTHIE : cela concerne le décret n° 96-495 du 4 juin 1996, qui a posé beaucoup de problèmes en matière de sécurité. Après plusieurs interventions des Fédérations, le Ministère des finances (et notamment la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes) a accepté de modifier le décret. Une réunion s'est déroulée le 7 mars dernier. Un projet de décret a été proposé lors de cette réunion.

Yvan MAININI propose que l'avis de la FFBB sur cette proposition de décret soit acté par écrit.

## **6. Modifications règlementaires :**

- Coaches suspendus : proposition de texte.

Roselyne BIENVENU : ce problème a été soulevé lors du dernier Comité Directeur et concerne des affaires actuellement traitées par la Commission Juridique section Discipline. Des entraîneurs sous le coup d'une suspension, continuent de coacher leur équipe à l'aide de moyens techniques modernes. L'éthique sportive est atteinte, voire bafouée. D'une certaine façon la sanction n'est pas effectuée.

Elle rappelle que dans nos textes, les articles 609.3, 609.10 et 609.12 prévoient déjà une sanction pour tout licencié qui ne respecte pas le règlement en la matière et propose donc de rajouter comme sanction particulière :

- "Interdiction de se trouver aux abords d'un terrain de Basket".
- "Interdiction de salle" (pour l'entraîneur suspendu qui n'a pas exécuté sa sanction).

Un débat s'engage sur le problème d'interdiction de salle.

### **Accord du Bureau Fédéral.**

- Autres modifications réglementaires.

Alain SERRI soulève deux problèmes rencontrés en séance de Chambre d'Appel :

- Actuellement la CCG ne dispose, comme seule sanction possible, que les amendes financières. Il semble que cela ne freine pas certains clubs dans le non respect des règles édictées par la CCG et parfois de façon répétée, ce qui rend inopérant l'action de cette commission mais contribue aussi in fine à aggraver parfois un déficit budgétaire préexistant. Il faut donc envisager que la CCG puisse disposer d'autres sanctions et notamment sportives.

La question est soumise à l'étude de la Commission Contrôle de Gestion.

- Concernant les articles 624 et 636 du règlement, qui font référence au cautionnement de l'Appel : le fait que ce cautionnement ne puisse être réglé que par le club et non par l'appelant, pose des problèmes en cas de litige entre les deux parties.

La Commission Juridique étudiera cette question.

Roselyne BIENVENU fait circuler le texte sur le Groupe d'Ethique adopté lors du Comité Directeur et précise que dans l'article 125.2, il faut ajouter " ...que si au moins trois de ses membres **licenciés** sont présents." Et dans l'article 125.4 "...pouvoir disciplinaire, **mais a la possibilité de saisir la Commission Juridique section Discipline.**"

### **Accord du Bureau Fédéral**

Dans le texte des délégués de zones il sera précisé "doivent être élus au Comité Directeur, sauf pour les Dom/Tom".

### **Accord du Bureau Fédéral**

Yvan MAININI lit le document distribué aux membres du Bureau, sur les distinctions entre les sanctions administratives (ou réglementaires) et les sanctions disciplinaires. Ce document a été établi suite à des interrogations émises lors des réunions de zones et de problèmes rencontrés en Chambre d'Appel ou Commission Juridique.

Alain SERRI : il faut ajouter dans l'introduction : "en cas de doute, mieux vaut utiliser la procédure disciplinaire que la procédure administrative". La procédure disciplinaire est mieux connue des commissions de discipline de base, et elle garantit une capacité des droits de défense.

### **Accord du Bureau Fédéral. Ce document sera expédié aux Liges et au Comités.**

## **7. Etude des dépenses (Audit : diagnostic des achats).**

Yvan MAININI rappelle qu'un Audit des achats de la FFBB a été effectué. Les conclusions du diagnostic lui ont été transmises ce jour et font penser qu'il y a différentes possibilités pour mieux utiliser les fonds de la Fédération. Il faut optimiser les moyens dont dispose la FFBB et limiter les dépenses dans certains domaines (les voyages et déplacements, l'affranchissement, les imprimés réalisés à la FFBB, etc ...). Il est nécessaire de modifier les habitudes.

Jean-Pierre de VINCENZI confirme que le problème des déplacements est récurrent. D'autres solutions existent comme les commandes via Internet, par exemple, ou les conférences téléphoniques.

Un groupe de pilotage sera mis en place et soumis à l'approbation du Bureau Fédéral, afin d'optimiser au mieux les moyens.

## **8. Questions diverses.**

Yvan MAININI donne des informations :

- Le Bureau Fédéral prévu le 24 Mars 2006 est annulé.
- Nouveaux Groupements sportifs :  
US du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille (CD 13) – ACTIF PETIT CANAL (LR GUADELOUPE).  
60 nouveaux groupements sportifs à ce jour.
- Le Bureau Fédéral sera amené à prendre une décision particulière sur la situation en Guadeloupe (création de clubs dans les Iles environnantes – Saint Martin et Saint Barthélémy).

Philippe RESTOUT se rendra à une réunion au CPLD mardi 14 mars 2006. Il relayera les idées et positions de la FFBB.

Jean-Pierre de VINCENZI a reçu une note de la Directrice des Sports, informant qu'après les tests médicaux dans les filières et les pôles espoirs, il y aurait des tests psychologiques obligatoires.

Pierre COLLOMB s'est rendu à la réunion de la Commission Juridique de la FIBA qui s'est déroulée la semaine dernière à Madrid. 2 éléments intéressants en ressortent :

- Confirmation que l'Equipe Turque, Championne d'Europe Cadets a triché (un des joueurs de la sélection est en réalité de nationalité Serbe).
- Reconsidération du calendrier des Compétitions féminines dans la perspective des relations avec la WNBA. Il serait question de remettre les compétitions internationales en Juin ou début Juillet, comme c'était fait auparavant (problème de cumul des saisons).

Serge GERARD rappelle ce qui avait été déterminé pour la N1 (masc. et fem.) et la règle des moins de 21 ans : possibilité de repousser à un maximum de 23 ans à deux conditions (joueur évoluant depuis plus de 4 ans dans le club ou un joueur sortant de Centre de Formation avec une convention de formation).

**Ceci concerne 2 joueurs/ses possible.**



Marie-Noëlle SERVAGE remercie les membres du Bureau Fédéral de lui avoir permis d'assister au All Star Game de la NBA, où elle a pu voir évoluer Tony PARKER. Il s'avère que cette organisation est fabuleuse.

Prochain Bureau Fédéral le 15 Avril 2006 à Villeneuve d'Ascq.